



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 20827

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des professionnels des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) quant à leur avenir. En effet, ces derniers redoutent une diminution de leurs moyens, notamment des postes spécialisés et une importante carence dans le renouvellement des effectifs ainsi que dans le fonctionnement global. Ils insistent sur le fait que pour répondre aux difficultés des élèves, le dispositif RASED ne saurait être réduit à un simple soutien scolaire, auquel il manque toutes les autres composantes pour appréhender l'élève dans sa totalité. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les décisions prises concernant l'avenir des RASED et les mesures qu'il entend prendre pour garantir à la fois l'entière et le succès de ses missions.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres, notamment les enseignants spécialisés des RASED (réseaux d'aide aux élèves en difficulté). Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20827

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3174

Réponse publiée le : 20 mai 2008, page 4224